

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L’ÉDUCATION** | | |
| Titre du cours : | | Sigle du cours : |
| Groupe : | Nombre de crédits : | Trimestre : |

La communauté universitaire s’engage à lutter contre les inconduites, le harcèlement et les violences à caractère sexuel. Dénonçons toute forme de violence.

Ensemble, accomplissons un pas de plus en complétant la formation obligatoire en ligne : "La banalisation des violences à caractère sexuel".

|  |
| --- |
| **uqo.ca/bimi/formation-obligatoire** |

Pour de plus amples renseignements consultez :

|  |
| --- |
| **bimi@uqo.ca** |

****

|  |
| --- |
| **Le DSE reconnait que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie des territoires traditionnels**  **non cédés de la nation Anishinabeg Omàmiwininiwak (nation algonquine) UQO-DSE-19-209-1529.** |

|  |
| --- |
| **Ressource enseignante**  (Recommandations de l’OQLF en matière de féminisation : <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015#question1>) |
| Nom : |
| Coordonnées : |
| Disponibilité : |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Description officielle** | | |
| *L’objectif et le contenu sont intégrés entièrement au plan de cours. Se référer à la banque de cours :* [*http://etudier.uqo.ca/cours*](http://etudier.uqo.ca/cours) | | |
| **Préalable(s)** | | |
|  | | |
| **Compétences professionnelles visées** | | |
|  | 1. | Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d’objets de savoirs ou de culture dans l’exercice de ses fonctions. |
|  | 2. | Communiquer clairement et correctement dans la langue d’enseignement, à l’oral et à l’écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante. |
|  | 3. | Concevoir des situations d’enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées |
|  | 4. | Piloter des situations d’enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation. |
|  | 5. | Évaluer la progression des apprentissages et le degré d’acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre. |
|  | 6. | Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l’apprentissage et la socialisation des élèves. |
|  | 7. | Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d’apprentissage, d’adaptation ou un handicap. |
|  | 8. | Intégrer les technologies de l’information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d’activités d’enseignement-apprentissage, de gestion de l’enseignement et de développement professionnel. |
|  | 9. | Coopérer avec l’équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l’atteinte des objectifs éducatifs de l’école. |
|  | 10. | Travailler de concert avec les membres de l’équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l’évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés. |
|  | 11. | S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. |
|  | 12. | Agir de façon éthique et responsable dans l’exercice de ses fonctions. |
| Les stagiaires doivent faire preuve de respect à propos des milieux d’accueil. Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L’anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps. Lors de sessions de stages étalés en blocs, la planification des moments d’évaluation doit tenir compte des contraintes du stage et doit être planifiée en collaboration entre les acteurs impliqués (ressources enseignantes et responsables pédagogiques des stages). *UQO-DSE-19-206-1506* | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Finalités éducatives du DSE et profil de sortie des étudiants et des étudiantes du MSE** | |
| Les cours, les approches pédagogiques et l’organisation des contenus sont élaborés afin d’atteindre six finalités éducatives. Ces finalités sont portées par des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui constituent le profil de sortie souhaité au terme de la formation initiale à l’enseignement. | |
| 1. **Développement et exercice de la pensée et de l’esprit critiques** | 1. **Épanouissement et conscientisation individuels et collectifs** |
| **Qui se manifestent notamment par:**   * son recours à la recherche scientifique pour éclairer sa pratique; * ses questionnements et doutes à l’égard du système éducatif au sens large; * la sélection et l’organisation des savoirs, notamment disciplinaires et pédagogiques. | **Qui se manifestent notamment par :**   * sa préoccupation envers l’apprentissage et le développement des élèves; * ses habiletés relationnelles et sa sensibilité à lui-même et à l’autre; * sa capacité à instaurer un climat favorable aux apprentissages. |
| **3. Rigueur éthique et intellectuelle** | **4. Développement d’une identité professionnelle réfléchie** |
| **Qui se manifeste notamment par :**   * sa maitrise des savoirs disciplinaires et des contenus à enseigner; * sa mobilisation des savoirs et leur mise en action; * sa volonté à s’approprier les écrits scientifiques et professionnels; * la formulation d’attentes élevées et réalistes envers les élèves; * son éthique professionnelle qui respecte les règles qui encadrent la profession. | **Qui se manifeste notamment par :**   * sa réflexion avant, pendant et après sa pratique; * sa capacité à arrimer la théorie et la pratique; * ses innovations, ses expérimentations, ses prises de risques responsables; * sa capacité à identifier des problématiques du milieu et à y apporter certaines solutions. |
| **5. Engagement et responsabilité sociale et professionnelle** | **6. Reconnaissance des diversités culturelle et humaine et pratiques de collaborations orientées vers la justice sociale** |
| **Qui se manifestent notamment par :**   * son engagement dans son développement professionnel continu; * son engagement social et envers la collectivité; * sa capacité à rendre compte et à justifier ses pratiques professionnelles; * son intérêt à prendre connaissance de la recherche en éducation; * sa volonté à s’informer et à prendre position de façon réfléchie à l’égard de divers débats sociaux et enjeux qui touchent l’éducation. | **Qui se manifestent notamment par :**   * son ouverture sur le monde; * sa connaissance et son intérêt pour les diversités culturelle et humaine; * sa capacité à adapter son enseignement et à utiliser la différenciation pédagogique; * ses habiletés à collaborer avec divers acteurs de l’éducation; * son fonctionnement démocratique en salle de classe. |

|  |
| --- |
| **Objectifs généraux** |
|  |
| **Objectifs spécifiques ou indicateurs du développement des compétences** |
|  |
| **Contenu détaillé et calendrier** |
| *Aucun cours durant la semaine d’étude.* |
| **Formules pédagogiques** |
|  |
| **Évaluation**  (Les étudiantes et les étudiants doivent respecter les Normes de présentation des travaux écrits : <https://uqo.ca/docs/9303>  Capsule vidéo afin de prévenir le plagiat : [www.youtube.com/watch?v=aS6d49FEwPs](http://www.youtube.com/watch?v=aS6d49FEwPs)>. Comme complément d’information : [uqo.ca/integrite](https://uqo.ca/integrite)) |
|  |
| **Opérationnalisation des normes relatives à la langue française écrite et orale**  (Pour la ressource enseignante, il s’agit ici d’indiquer si elle choisit d’appliquer les points de pourcentage, les crans ou les deux dans le cadre de son cours.) |
|  |
| **Normes relatives à la qualité de la langue française** |
| Au DSE, 20 % de la note doit être attribué à la qualité de la langue **pour chaque production écrite** des étudiantes et des étudiants de 1re et 2e années, 25 % pour les étudiantes et les étudiants de 3e année et 30 % pour les étudiantes et les étudiants de 4e année du premier cycle, de même que pour les étudiantes et les étudiants de cycles supérieurs. Dans le cas où un cours est offert à des étudiantes et à des étudiants de cohortes différentes (ex. : 3e et 4e années), la règle est appliquée en fonction du trimestre d’appartenance de ce cours dans le programme.  Par ailleurs, dans le cas des cours suivants, dont la Compétence 2 est prioritaire et considérant l’atteinte des objectifs poursuivis, 50 % de la note pourra être attribué à la qualité de la langue en 1re année et 100 % pour les années subséquentes et les cycles supérieurs :   * + DID-1893, DID-2123, DID-2163, DID-2003, DID-2023, DID-2033 ;   + FRA-1353, FRA-1223, FRA-1253, FRA-1243, FRA-1383, FRA-5023, ENS-6243, ENS-6253, SPO-6143.   La politique du français écrit est opérationnalisée comme suit :  **Utilisation de points :**   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Moyenne d’erreurs par page (*X*)** | **Points à soustraire**  (1re et 2e années) | **Points à soustraire**  (3e année) | **Points à soustraire**  (4e année) | **Points à soustraire**  (cycles supérieurs) | |  | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun | |  | - 5 % | - 5 % | - 5 % | - 5 % | |  | - 10 % | - 10 % | - 10 % | - 10 % | |  | - 15 % | - 15 % | - 15 % | - 15 % | |  | - 20 % | - 20 % | - 20 % | - 20 % | |  |  | - 25 % | - 25 % | - 25 % | |  |  |  | - 30 % | - 30 % |   **Utilisation de crans (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, etc.) :**   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Moyenne d’erreurs par page (*X*)** | **Points à soustraire**  (1re et 2e années) | **Points à soustraire**  (3e année) | **Points à soustraire**  (4e année) | **Points à soustraire**  (cycles supérieurs) | |  | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun | |  | 1 | 1 | 1 | 1 | |  | 2 | 2 | 2 | 2 | |  | 4 | 4 | 4 | 4 | |  | 5 | 5 | 5 | 5 | |  |  | 6 | 6 | 6 | |  |  |  | 7 | 7 |   Une page contient environ 350 mots.  Par erreur, nous entendons l’orthographe, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire et la grammaire. Une même erreur d’orthographe ou de vocabulaire qui est répétée doit être comptabilisée une seule fois, tandis qu’une même erreur grammaticale, à chacune des occurrences. Dans le cas d’erreurs en cascade (ex. : *une* autobus a été *accidentée*), elles doivent être comptabilisées une seule fois.  Dans le cadre d’un cours ou d’un stage avec la mention « succès ou échec », l’ensemble des productions écrites (travaux) de l’étudiante ou l’étudiant ne doivent pas excéder en moyenne : 7 erreurs par page en 1re et 2e années, 6 erreurs par page en 3e année et 4 erreurs par page en 4e année et aux cycles supérieurs.  Lorsqu’il s’agit d’une évaluation en classe permettant l’utilisation d’outils d’aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.), 0,5 point par erreur doit être retranché du total de points attribués à cette évaluation, conformément aux pourcentages prévus au premier paragraphe de ladite politique, sans égard à la moyenne d’erreurs par page (ex. : pour une évaluation valant 20 %, une étudiante ou un étudiant qui a 18/20 et fait trois erreurs de français obtient finalement 16,5/20).  Lorsqu’il s’agit d’une évaluation en classe sans outils d’aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.), 0,25 point par erreur doit être retranché du total de points attribués à cette évaluation, conformément aux pourcentages prévus au premier paragraphe de ladite politique, sans égard à la moyenne d’erreurs par page (ex. : pour une évaluation valant 20 %, une étudiante ou un étudiant qui a 18/20 et fait trois erreurs de français obtient finalement 17,25/20). |
| **Service pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap - SESH** |
| Le SESH offre des services et des accommodements visant à réduire les effets des obstacles sur l’apprentissage des étudiantes et des étudiants qui sont aux prises avec une ou plusieurs des conditions suivantes, sans s’y restreindre : une déficience auditive ou surdité, une déficience visuelle ou cécité, un traumatisme crânien, un trouble d’apprentissage (TA), un trouble du déficit de l’attention/hyperactivité (TDAH), un trouble de la parole et du langage, un trouble de santé chronique, un trouble de santé mentale, un trouble sensorimoteur et locomoteur, et un trouble du spectre de l’autisme.  Si vous présentez l’une ou l’autre de ces conditions et éprouvez des difficultés à suivre vos cours et que des mesures d’appui ou des accommodements s’imposent (adaptation physique, accommodements pour les examens, système FM pour malentendants, etc.), vous devez alors faire connaitre votre situation au SESH le plus tôt possible.  Pour plus d’informations : <http://uqo.ca/handicap>  **Pour les étudiantes et les étudiants de Gatineau** :  - En personne : Service aux étudiants, Pavillon Lucien-Brault, B-0170 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  - Par téléphone : 819-773-1685 ou sans frais au 1-800-567-1283 poste 1685  **Pour les étudiantes et les étudiants de Saint-Jérôme**  -   En personne : 5, rue Saint-Joseph, Guichet étudiant, bureau J-0300 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  -   Par téléphone : 450-553-4859 ou sans frais au 1-800-567-1283 poste 1685  Pour connaitre les détails de la politique de l’UQO relative aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap, consulter le lien suivant : <http://uqo.ca/etudiants-situation-dhandicap/politique-luqo> |
| **Politique d’évaluation des apprentissages des étudiantes et des étudiants aux 1er et 2e cycles** Résolution UQO-DSE-19-206-1505 adoptée lors de l’Assemblée départementale du 22 février 2019 |
| Cette politique est disponible à l’adresse suivante :<http://uqo.ca/docs/10227> |
| **Politique sur le plagiat et la fraude** |
| Cette politique est disponible l’adresse suivante : <http://uqo.ca/secretariat-general/fraude-et-plagiat> |
| **Examen et travaux des étudiantes et des étudiants** |
| Il est important de souligner qu’aucun travail ne sera exigé aux étudiantes et aux étudiants pendant la durée d’un stage. Une copie du Régime des études du premier cycle est disponible à la page suivante  : <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf> |
| **Références (majoritairement récentes)**  (Conformément aux Normes de présentation des travaux écrits : <https://uqo.ca/docs/9303> |
| *Le DSE demande d’indiquer les références selon les normes de l’APA.* |

Plan de cours cadre - 1er cycle / Version du 14 nov. 22 / Département des sciences de l'éducation